



## VISITE DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DES ECURIES

### INFORMATIONS PRATIQUES

Venir motorisé au point de R.V.

Stationnement : Dans le parc, les banquettes en herbe sont considérées comme des trottoirs. Y garer votre véhicule vous expose à une amende de 135 €. Stationnement alterné par quinzaine. Places payantes ou gratuites selon les zones.

Précautions vestimentaires : Prévoir des vêtements imperméables, des bottes ou chaussures confortables.

Sécurité : Respectez bien les règles de sécurité données par votre guide.  
Ni parapluies ni chiens.

Enfants : A partir de 6 ans.

Accessibilité : Non accessible pour personnes en chaise roulante.

Accessible pour les handicaps suivants : 

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (maj du 05.03.2020)

**1) Responsabilités** - Le client signataire du présent contrat, conclu pour une durée ou une date déterminée, ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la prestation. - L'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte, qui propose à ses clients des prestations, est l'unique interlocuteur de ce client, et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. - L'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits (notamment des conditions météorologiques), des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

**2) Réservation / Règlement** - Les réservations ne sont enregistrées qu'à réception du formulaire d'inscription et du règlement de la prestation dans sa totalité - Toute réservation implique l'acceptation des « Conditions générales de vente ». L'inscription sans règlement à l'avance ne garantit pas la réservation. En l'absence de paiement, dans un délai de 8 jours avant la visite, votre réservation sera annulée. Aucun paiement ne sera accepté sur place le jour la visite.

**3) Annulation et modification de prestation** - Toute annulation du fait des clients entraîne les retenues suivantes : jusqu'à 8 jours avant la date de prestation : remboursement de la totalité du règlement versé - Moins de 8 jours : le règlement reste dû à l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte - Toute annulation doit être notifiée par téléphone ou mail auprès de l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte. Tout remboursement devra être effectué à l'accueil de l'Office de Tourisme, 41 avenue Longueil, 78600 Maisons-Laffitte.

**4) Horaires** - En cours de voyage, le bon déroulement de la ou des journées exige de respecter les horaires indiqués au programme ou par le guide conférencier. En cas de retard du groupe, les visites seront, en fonction des disponibilités du guide conférencier, écourtées ou prolongées, et dans ce cas, la prestation majorée. En ce qui concerne le retour, les heures indicatives figurant sur les programmes sont basées sur des conditions de trafic normal. L'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte dégage toute responsabilité sur un éventuel retard. En cas de non-présentation ou de retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**5) Effets personnels** - Dans le cadre des circuits touristiques, l'Office de Tourisme recommande à chaque participant de veiller sur ses effets personnels au cours de la visite et de rien oublier sur les lieux visités. En aucun cas, l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte ne saurait être tenu pour responsable des objets perdus.

**6) Litiges** - Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte dans les 8 jours à compter de la date de prestation par lettre recommandée adressée à l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au Service Qualité de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, 208 Boulevard St Germain 75007 PARIS, qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux des Yvelines. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente des voyages ou séjours sont fixées par la Loi du 13 Juillet 1992 (J.O. du 14 Juillet 1992) et le Décret n°94.490 du 15 Juin 1994 (J.O. du 17 Juin 1994). Office de Tourisme de Maisons-Laffitte, 41 avenue de Longueil - 78600 Maisons-Laffitte Tél: 01 39 62 63 64 - Organisme Local de Tourisme autorisé par Arrêté Préfectoral : Autorisation n°AU.078.99.0001 n° SIRET 78508185200010 Code APE : 7990 Z **Responsabilité Civile Professionnelle** : l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte a souscrit auprès de la société AVIVA ASSURANCES, Agence de Maisons-Laffitte 7824.5, 18 rue des Plantes - 78600 MAISONS-LAFFITTE, un contrat d'assurance Responsabilité Civile n° 75.233.298, conformément aux dispositions des articles 60 et suivants du décret n°94.490 du 15 Juin 1994, en application de l'Article n°31 de la Loi n°92.645 du 13 Juillet 1992. **Garanties Financières** : Contractées par l'Office de Tourisme de Maisons-Laffitte auprès de Groupama Assurance-Crédit - 126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand Cedex, dans les conditions prévues par les articles L.211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le Décret n° 2017-1781 du 29 décembre 2017 portant transposition de la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liés.